



Qui gère une copropriété?

Par **jacques22**, le **04/10/2016** à **14:49**

Bonjour,

Je suis copropriétaire dans une copropriété qui dispose d'une AG, d'un conseil syndical, d'un syndic et d'un "concierge".

A qui dois-je m'adresser entre eux pour faire respecter le règlement de copropriété et ma propriété privée et connaître par exemple les codes d'accès à la résidence ou les dates des AG à l'avance?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **04/10/2016** à **14:56**

jacque22,

le syndic administre la copropriété selon ce que prévoit le RC.

Chaque copropriétaire peut exiger le respect du RC y compris devant un tribunal, ce n'est pas réservé au syndic, ni au conseil syndical.

si vous êtes copropriétaire, vous devez connaître les codes d'accès.

la date de l'a.g. annuelle est fixée en principe par le conseil syndical et le syndic quelques semaines avant la date prévue, la date n'est pas immuable.

salutations

Par **jacques22**, le **04/10/2016** à **15:28**

Merci pour votre prompt réponse.

Mais bien sur, il y a un problème: le nouveau conseil syndical veut tout régenter et interdit au syndic et au concierge de renseigner la minorité.

Ne peut-on contraindre le syndic et surtout le concierge (qui en plus est sur place et facilement accessible, contrairement au conseil syndical qui est invisible) de faire respecter le RC et les droits d'information?

Dans ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2608>, il est bien imposé au

syndic de faire respecter le RC!

Je précise qu'il s'agit de résidences secondaires comprenant un certain nombre d'étrangers nordistes, absents la plupart du temps.

Le CS a par exemple changé la date habituelle de l'AG pour que la minorité ne puisse pas venir et en l'avertissant le strict minimum. Des questions n'ont pas pu être soumis à l'ordre du jour.

Il change les codes sans prévenir.

Merci d'avance pour vos réponses.